Accord pour la mise en œuvre d'un moyen télécom destiné à la communication entre le dispatching ORES et une cabine HT

DOCUMENT À NOUS RENVOYER

Je soussigné(e)

O M. O Mme Nom ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Prénom ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Tel. ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐ GSM ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

email ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Représentant la société

Nom ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐ Forme juridique ☐☐☐☐

Rue ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐ N° ☐☐☐ Boite ☐☐☐

Code postal ☐☐☐☐ Commune ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Déclare

1. donner mon accord à ORES pour la pose d'une antenne[1], destinée à la communication entre le dispatching ORES et la cabine haute tension suivante :

   N° de la cabine ☐☐☐☐☐☐

   Rue ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐ N° ☐☐☐ Boite ☐☐☐

   Code postal ☐☐☐☐ Commune ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

2. retenir l'emplacement suivant pour la pose de l'antenne (hauteur maximum = 7 mètres par rapport au sol) :

   ☐ Façade de la cabine[2] ☐avant ☐ arrière ☐ latérale gauche ☐ latérale droite

   ☐ Façade de l'immeuble ☐avant ☐ arrière ☐ latérale gauche ☐ latérale droite

   ☐ Autres ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

3. mettre en œuvre, avant la réalisation des tests du télécontrôle, les percements nécessaires à la fixation de l'antenne et au passage du câble d'antenne jusqu'à l'armoire de télécontrôle.

Fait à ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐ Date ☐☐/☐☐/20☐☐

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé » :

---

[1] Hauteur de l'antenne est de maximum 50 cm et de la fixation (hors mat) est de maximum 50cm avec un déport de maximum 50cm de l'axe de la façade. La longueur du câble entre l'antenne et le modem est de maximum 10m.

[2] Dans certains cas, l'utilisation d'un mat afin de positionner l'antenne à 7 mètres de hauteur est nécessaire. Préalablement à l'envoi de ce document, le client demande les autorisations nécessaires, à l'installation de ce mat, aux autorités publiques. Toutefois, si une poteau béton exploité par ORES se trouver en limite du domaine privé/public et à maximum deux mètres de la cabine, l'antenne pourrait-être posée sur celui-ci.